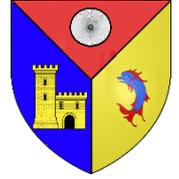




Infos municipales

Le Passage

N° 23 - Juin 2017



Le Mot du Maire

Les Vals Du Dauphiné (VDD) ont vu le jour le 1^{er} janvier dernier. Notre nouvelle communauté de communes regroupe désormais 37 communes et 62000 habitants. Magali GUILLOT, Maire de Saint-André le Gaz, a été élue présidente lors du conseil communautaire d'installation qui s'est déroulé le 19 janvier. Je tiens à remercier mes collègues conseillers communautaires pour leur confiance, puisque votre serviteur a été élu à la 2^{ème} vice-présidence en charge des finances et des systèmes d'information. L'ensemble de l'exécutif s'est rapidement mis au travail mais il faudra bien toute l'année 2017 pour que chacun et chacune, parmi les élus comme parmi les agents, puisse trouver sa place.

Côté finances, c'est une année de transition, car les 4 anciennes communautés avaient leur mode de fonctionnement et là aussi, l'année 2017 sera nécessaire pour appréhender la gestion de chacun des services et connaître tous les projets en cours. Cependant, les travaux d'harmonisation des pratiques ou des compétences ont largement débuté. Côté fiscalité, cela va se traduire par une baisse de tous les taux d'imposition de la part intercommunale, pour les communes issues du périmètre des Vallons de la Tour (donc Le Passage). Certaines communes au contraire vont subir une augmentation. Lors du vote du budget primitif, j'ai proposé une période de lissage sur 3 années. Pour nous la baisse sera donc appliquée sur 2017, 2018 et 2019.

Sur le plan communal, les travaux de la traversée sur la RD 73k, pour la tranche de la place au rond-point, ont débuté et avancent normalement (voir l'encart ci-contre). Le bâtiment qui abritera les logements locatifs est sorti de terre également. Le centre de notre village bouge, évolue, s'embellit, c'est la preuve d'une commune dynamique qui va de l'avant.

Suite au départ d'un locataire, nous en avons profité pour rénover l'un des appartements situé au-dessus de la mairie, avant de le remettre à la location. Ces travaux devraient être terminés pour le 1^{er} juillet.

Enfin, vous trouverez joint à ce bulletin d'infos municipales, le plan de la commune dûment mis à jour et/ou complété. Le nouveau plan est présent également sur le verso du panneau d'indication des sentiers de randonnée situé sur la place.

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances ensoleillées ...

Le Maire

Laurent MICHEL

Travaux RD73K

Les travaux d'aménagements de la traversée du village, entre la place et le rond-point, avancent selon le planning prévu initialement. Les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable sont terminés. L'enfouissement des réseaux électriques et télécom est en cours, ainsi que la création du réseau d'éclairage public.

Les travaux d'aménagements débuteront courant juillet et se termineront en octobre 2017.

Merci aux riverains et usagers pour leur compréhension et leur patience.

Carte Nationale d'Identité

Depuis le 21 mars, la commune de Le Passage, n'est plus habilitée à recevoir des demandes de cartes d'identité.

Désormais, vous devez vous adresser à l'une des 26 communes iséroises de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes. Les communes les plus proches sont :

Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Tour du Pin, Le Pont-de-Beauvoisin, Voiron.

La demande de carte nationale d'identité est effectuée par une instruction sécurisée et unifiée (identique au passeport).

Pour une démarche simplifiée qui évite de remplir un dossier papier au guichet :

- Prendre rendez-vous auprès de l'une des mairies habilitées,

- Compléter le formulaire de pré-demande en ligne sur : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>,

- Noter le numéro de pré-demande,

- Rassembler les pièces justificatives,

- Se présenter au guichet de cette mairie pour y déposer son dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales,

- Retirer sa carte d'identité dans la mairie où la demande a été déposée.

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Ce formulaire est établi et signé par un parent (ou responsable légal) et doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Pas de démarche en mairie. Formulaire disponible sur www.service-public.fr

Service-public.fr

En vous connectant sur le site www.service-public.fr, vous accédez à une multitude d'informations dans les domaines suivants : famille, transport, emploi, formation, justice, santé, social...

Sur service-public.fr, tout utilisateur individuel peut créer un **compte personnel**. Ce compte vous permet de suivre vos démarches en ligne réalisées à partir du site service-public.fr, de gérer vos documents administratifs et d'échanger avec les administrations.



Toutes demandes faites sur le site du Service-public.fr telles que demandes acte de naissance, permis de conduire, carte grise etc.... sont GRATUITES.

Le recensement

Vous êtes des jeunes français, garçons ou filles, vous avez l'obligation de vous faire recenser, dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire, auprès du secrétariat de mairie munis du livret de famille des parents.

Le recensement est **obligatoire**.

Après vous êtes fait recenser, voici quelques conseils à suivre pour faciliter la suite de votre parcours de citoyenneté.

Votre convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après votre recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.

Si vous ne portez pas le même nom que vos parents, vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte aux lettres.

Vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de Varcès de tout changement d'adresse, aux coordonnées ci-dessous :

CSN – BP 08 – 38761 VARCÈS CEDEX

Tél : 04.56.85.74.00

Courriel : csn-varces.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est, pour chaque citoyen, **une obligation** posée par l'article L.9 du Code électoral. L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans avant le 28 février 2018 et résidant sur la commune depuis de nombreuses années. Il est toutefois conseillé de vérifier en mairie avant le 31 décembre 2017 si vous êtes bien inscrits.

Par contre, si vous avez déménagé en cours d'année ou si vous n'avez jamais été inscrits, vous devez obligatoirement faire la démarche auprès du secrétariat de mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2017.

Budget communal 2017

Lors de l'élaboration du budget primitif 2017, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale. Les taux 2016 ont été reconduits pour 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 9,14 %

Taxe Foncière Bâtie : 17,90 %

Taxe foncière Non Bâtie : 53,54 %

Du côté de la communauté de communes des Vals du Dauphiné, l'harmonisation des taux d'imposition, suite à la fusion, conduit à une baisse de la fiscalité intercommunale. Par ailleurs, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée, comme en 2016 à 8,80%.

Voirie

Dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage des Vals du Dauphiné, la commune a fait réaliser l'enrobé de l'élargissement du chemin des Croisettes et la plateforme de retournement de l'impasse de la Fauconnière ; travaux exécutés par l'entreprise Eiffage. Cette dernière réalisera prochainement les emplois partiels sur l'ensemble de la voirie communale.

Par ailleurs, l'entreprise Durand effectuera l'entretien de différents fossés et l'entreprise Dumont l'élagage des chemins communaux, fin septembre 2017.

Urbanisme - PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal avance selon le planning établi. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté en conseil communautaire au cours du mois de mai. C'est maintenant la partie réglementaire, zonage et règlement, qui va être élaborée. Le périmètre du PLUi porte désormais sur toutes les communes des anciennes intercommunalités des Vallons de la Tour et de la Vallée de l'Hien.

Urbanisme – logements SEMCODA

La construction du bâtiment qui abritera les 8 logements locatifs a débuté avec un léger retard sur le planning initial. Ces logements, composés de T2 et T3, dont trois accessibles aux personnes à mobilité réduite, seront gérés par la SEMCODA. Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie, dès à présent. Par ailleurs, les premiers habitants du lotissement « Le Jardin des Vernes » sont arrivés. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Commission Environnement Fleurissement Embellissement

La journée de l'environnement s'est déroulée le 25 mars 2017. Malgré le peu de volontaires, 50 kg environ de déchets ont été ramassés. La commission déplore la faible participation des habitants : seulement 4 familles présentes. Or tout le monde apprécie que la commune soit propre et agréable à vivre.

Une réflexion est en cours pour l'embellissement du rond-point à la fin des travaux de la 3^{ème} tranche du village (décoration, ornement, plantation...). Si vous avez des idées ou suggestions, prendre contact avec les membres de la commission.

Ecole

La rentrée scolaire 2017-2018 est prévue le lundi 4 septembre 2017. A compter de cette date, les **nouveaux horaires** d'école seront de 8h30 à 11h30 et de **13h15** à 15h30 le lundi, mardi, jeudi, vendredi et de 8h30 à 11h30 le mercredi (*sous réserve de modifications apportées d'ici la rentrée, par le gouvernement*).

Départ en 6^{ème}

En souvenir de leur scolarité passée dans notre école communale, les élèves de CM2 ont reçu le 24 juin de la part de Monsieur le Maire un dictionnaire français-anglais et une calculatrice « Collège ». Nous leur souhaitons de passer d'excellentes vacances et une bonne rentrée au collège.

Périscolaire

Les services périscolaires fonctionnent uniquement les jours scolaires (*sous réserve de modifications apportées d'ici la rentrée, par le gouvernement*) :

- Cantine : la prise de repas et la surveillance sont assurées entre 11h30 et 13h05 sauf le mercredi (pas de service).
 - Garderie : l'accueil des enfants a lieu de 07h20 à 08h20 et de 16h30 à 18h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 07h20 à 08h20 et de 11h30 à 12h30 le mercredi.
 - Service d'accueil et les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) se déroulent les lundis (service d'accueil), mardis, jeudis et vendredis (TAP) de 15h30-16h30.
- Toutes les inscriptions aux services périscolaires se font par le Portail Familles accessible par le site internet de la commune : www.le-passage-en-dauphine.fr vie scolaire/inscriptions périscolaires.

La limite d'inscription est :

Cantine : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante,

Garderie : au plus tard le jeudi 23h59 pour une inscription la semaine suivante,

TAP : 2 semaines avant les vacances scolaires et au plus tard le dernier jeudi 23h59 avant les vacances scolaires, pour un accueil sur la période scolaire suivante.

Le paiement des factures s'effectue à réception soit en ligne par le système TIPI (Titre de Paiement sur Internet) paiement sécurisé via le site internet de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr, soit en chèque ou espèces auprès de la Trésorerie de La Tour du Pin (aux heures d'ouverture).

Aucun paiement ne sera accepté en Mairie, ni auprès du personnel communal.

Piscine

Cet été (juillet-août), le centre nautique de la Tour du Pin est ouvert du lundi au vendredi de 11h00 à 19h30, le samedi de 12h00 à 18h00 et le dimanche de 9h00 à 13h00.

Service « jeunesse » des Vals du Dauphiné

Il propose des activités, stages, sorties et séjours pour les jeunes du territoire, âgés de 11 à 17 ans.

4 accueils au plus près de chez vous !!!

St Victor de Cessieu (accueil à Torchefelon), La Tour du Pin, Les Abrets en Dauphiné et Pont de Beauvoisin.

Pour en savoir plus télécharger les plannings d'activités sur le site des Vals Du Dauphiné

www.valsdudauphine.fr/service-jeunesse-actus-de-lete

Aide aux vacances

La commission communale d'action sociale a renouvelé pour cette année l'aide aux vacances.

Cette aide est ouverte à toutes les familles dont les quotients familiaux sont compris entre :

0 et 550 :	4,50 € par jour et par enfant
551 et 750 :	3,50 € par jour et par enfant
751 et 950 :	2,50 € par jour et par enfant

et dont les enfants participent à un centre de loisirs ou colonie de vacances ou camp d'adolescents (15 jours maximum). Cette aide est cumulable avec l'aide de la CAF ou de la MSA.

Médiathèque intercommunale

La médiathèque La Passerelle, située à la Tour du Pin est ouverte au public :

Mardi : de 8h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00,

Mercredi : de 14h00 à 18h00,

Vendredi : de 13h00 à 19h00 (nocturne le dernier vendredi du mois 20h),

Samedi : de 10h00 à 17h00.

8 livres, 6 revues, 4 CD, 2 DVD, 2 CD ROM, 1 jeu vidéo peuvent être empruntés avec une même carte.

www.mediatheques.valsdudauphiné.fr

Bloc tel

Pour ne plus être importunés par le démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire à www.bloctel.gouv.fr, la nouvelle liste rouge anti-démarchage, en enregistrant vos numéros de téléphone.

Opération tranquillité vacances 2017

Cet été, vous partez en vacances ? En votre absence, la gendarmerie nationale vous propose de partir en toute tranquillité en vous inscrivant auprès de la brigade de gendarmerie de Virieu/Le Grand-Lemps.

Votre inscription enregistrée, et selon vos dates d'absence, la gendarmerie effectuera régulièrement des rondes à proximité de votre domicile de jour comme de nuit. En cas d'une éventuelle effraction, la gendarmerie prendrait immédiatement les mesures nécessaires.

Ce service est gratuit.

Vélo à assistance électrique

L'agence de mobilité du Nord-Isère vient de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Pour connaître les conditions d'attributions de l'aide contactez l'agence de mobilité par téléphone au 04.74.96.79.35 ou courriel agence@mobilite-nord-isere.fr ou sur le site www.mobilite-nord-isere.fr

Exercice militaire

Un exercice militaire aura lieu sur notre commune, du 09 au 20 octobre 2017.

Une petite boîte pour sauver une vie

Le Lions Club en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Isère a créé une petite boîte contenant une fiche de renseignements médicaux. Cette boîte est destinée prioritairement aux personnes seules et/ou malades pour permettre aux services de secours contactés d'avoir tous les éléments relatifs à l'état de santé de la personne. Leur intervention sera ainsi plus efficace. Renseignements en mairie.

Horaires de tonte et de travaux de bricolages bruyants

Nous vous rappelons les horaires de l'arrêté préfectoral concernant les travaux bruyants de tonte ou de bricolage, hors professionnels, à savoir :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Néanmoins, le dialogue entre voisins doit toujours être privilégié dans toutes les circonstances.

Par ailleurs, les feux de toute nature sont strictement interdits du 15 juin au 15 octobre (arrêté préfectoral).

Rappel sur notre Commune

PRIMEUR : Le vendredi sur la Place du Village, de 7h30 à 12h00, Philippe MAGNIN vous propose des fruits et légumes de saison.

PIZZA : Sur le parking du stade, le vendredi de 17h00 à 21h00, Kiki Pizz' vous propose une gamme variée de pizza à emporter (06.07.65.67.14).

TAXI : Jean Michel et Sandra Taxi (06.24.57.03.73) assure tout transport.

Correspondante Dauphiné Libéré

Mme Nadège MERMILLOD-BLONDIN

Courriel : mermillodblondin.nad@gmail.com

Dates à retenir

Mairie

Fermeture exceptionnelle samedi 15 juillet 2017.

Fermeture annuelle du 4 août au 28 août 2017 inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire.

Festivités

Samedi 1^{er} juillet : Concours de pétanque organisé par Les Foulées du Pas'sage.

Jeux d'été, repas, feu d'artifice organisés par le Comité des fêtes.

Vendredi 1^{er}, Samedi 2 et dimanche 3 septembre : Concours départemental d'élevage à Pressins.

Dimanche 10 septembre : Matinée découverte Running organisée par Les Foulées du Pas'sage.

Samedi 23 septembre : Randonnée pédestre semi-nocturne organisée par le Comité des fêtes.

Samedi 7 et Dimanche 8 octobre : Exposition Peinture et sculpture organisée par le Comité des fêtes. Vernissage le 7 octobre à 18h.

Dimanche 8 octobre : Vente de brioches du Sou des Ecoles.

Dimanche 15 octobre : Repas des classes en 2 et 7 organisé par le Comité des fêtes.

Dimanche 5 novembre : Manifestation de la FNACA à Saint Ondras.

Mercredi 8 novembre : Assemblée Générale du Comité des fêtes.

Vendredi 10 novembre : Soirée Choucroute de La Paroisse.

Samedi 11 novembre : Commémoration du centenaire 1914-1918.

Dimanche 12 novembre : Repas de l'Amitié organisé par la commission communale d'action sociale.

Samedi 18 novembre : Vente de calendriers des Pompiers

Samedi 25 novembre : Vente de calendriers USCP.

Dimanche 10 décembre : Matinée boudins – Foot Vétérans.

Samedi 16 décembre : Vente de sapins sur le parking du stade par Les foulées du Pas'sage.

Rappel : Heures d'été déchèteries (29 mars - 25 octobre)

	Fitilieu Lieudit Tapon	La Chapelle de la Tour Le Plateau	St Jean de Soudain ZI du Chapelier	Panissage ZI Galandière
	Eté	Eté	Eté	Eté
Lundi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Mardi	9h – 12h	FERME	9h – 12h / 14h – 18h	FERME
Mercredi	14h – 18h	14h – 18h	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	9h – 12h / 14h – 18h	FERME	FERME
Vendredi	14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h	14h – 18h
Samedi	9h – 18h	9h – 18h	9h – 18h	9h – 12h / 14h – 18h